

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 06/03/2026
Et
Publication ou notification du :
06/03/2026

L'an 2026, le 2 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. SIMONIN Denis

18/2026 – CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire propose la création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité étant donné que la société de services, qui effectue aujourd'hui l'entretien d'une partie des locaux communaux et scolaires a déposé le bilan et clôturé son activité le 28 février prochain.

Il est donc nécessaire, dans l'urgence, de procéder au recrutement d'un agent contractuel jusqu'aux vacances d'été afin de laisser le temps à la collectivité de choisir une solution pérenne.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le domaine suivant : emploi non permanent d'adjoint technique pour l'entretien d'une partie des locaux communaux et scolaires, relevant de la catégorie C, à temps non complet (14/35^{ème}).



Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 12 mois à compter du 2 mars 2026.

La rémunération sera calculée par référence à un indice brut figurant sur la grille indiciaire de recrutement, compte-tenu des fonctions occupées de la qualification détenue par l'agent recruté ainsi que de son expérience professionnelle.

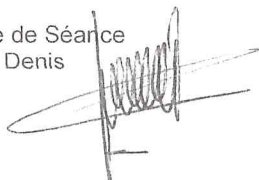
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C, à temps non complet (14/35^{ème}).
- Confirme la disponibilité des crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2026,
- D'autoriser le Maire à signer tout document contractuel afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/03/2026

Le Secrétaire de Séance
M. SIMONIN Denis



Le Maire
scale DEVALLEE